

Règlement du Derby du Loup 2024



RÈGLEMENT

DERBY DU LOUP - 9 mars 2024

1. CALENDRIER :

Le Derby du Loup aura lieu le 9 mars 2024.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, âgés de 18 ans minimum, ou mineurs de 16 ans minimum avec autorisation parentale écrite et signée. L'épreuve peut se faire en ski, monoski, snowboard ou télémark.

Les concurrents devront être capables de descendre sur secteur hors-piste non damé de 1500m de dénivelé, être maître de leur comportement sur la totalité de l'épreuve. Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve sera déterminé par le Comité d'Organisation dans la limite de 300 participants. **Tous les participants devront être munis de leur matériel en bon état, d'un casque homologué, d'une protection dorsale et d'un DVA « Détecteurs de Victimes en Avalanche » (pour ceux et celles n'ayant pas de DVA, l'organisation en mettra en prêt en échange d'un chèque de caution de la valeur du DVA).** Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'utilisation de matériel non conforme aux exigences.



3. ENGAGEMENT :

Le prix de l'inscription s'élève à :

- 55 euros jusqu'au 7 mars inclus, en ligne sur le site :

<https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/25739/derby-du-loup-2024>

- 60 euros, à partir du 8 mars 2024 en ligne

- 65 euros le jour de la course de 7h30 à 8h30, payable à l'ordre de l'association des pisteurs secouristes de l'Oisans, soit par chèque ou espèces le jour de la course.

- Pour les mineurs de 16 à 18 ans l'inscription reste à 45 euros avec autorisation parentale.

- Pour les adhérents de l'Association des Pisteurs Secouristes de l'Oisans, bénéficiant de ¹50% de réduction et s'inscrivant via chronosphère, le remboursement se fera le jour de la course au moment du retrait des dossards.

L'inscription comprend :

- Les frais d'inscription au Derby du Loup.
- Le forfait journée + l'assurance spécifique pour la course.
- Ticket casse-croûte midi et repas chaud soir
- La remise des prix
- Le concert du soir

Le présent règlement sera considéré comme lu et approuvé par le participant une fois l'inscription validée.

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

Les engagements seront clos sans préavis lorsque le nombre maximum de concurrents admis à participer sera atteint.

4. DOSSARDS :

Les participants au Derby du Loup devront récupérer leur dossard le jour de la course sur place à *l'Alpe d'Huez Salle VIP des locaux SATA* à 1800m, accompagnés des éléments à fournir pour leur inscription, le samedi 9 mars 2024 de 7h30 à 8h30. Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Les numéros des dossards seront attribués par tirage au sort. Ces dossards devront impérativement être remis à l'arrivée de l'épreuve.

L'ordre de passage sera déterminé par les numéros de dossard (tiré au sort) . Le nombre de concurrents par vague de départ sera précisé par la commission de sécurité le jour de l'épreuve.

5. ASSURANCE :

En s'acquittant de leurs droits d'inscription, les concurrents seront automatiquement assurés pour la journée. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler.



6. REMONTÉES MÉCANIQUES :

Lors du retrait du dossard, les concurrents inscrits au derby se verront remettre un titre de transport, strictement personnel et valable uniquement le jour de l'épreuve. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour tous dommages causés ou subis à l'occasion ou durant le transport jusqu'au point de départ de la course. Dès réception du dossard et après le briefing course, les coureurs se dirigeront vers la remontée mécanique du DMC, ouverture 9h, puis au téléphérique du pic blanc pour accéder au départ.

7. DÉPART :

Le départ se fera par vagues de 4 personnes maximum. Dans une même vague, ski, monoski et télémark peuvent être confrontés; les snowboards seront mis en concurrence par vagues indépendantes et dans un second temps, pour des raisons de sécurité. Le premier départ est prévu aux alentours de 12h. ATTENTION : prévoir minimum 50 minutes de montée pour accéder au départ. Les participants non présents dans leur vague de départ seront disqualifiés.

8. PARCOURS :

Cette course se déroule sur plusieurs communes : l'Alpe d'Huez, Oz en Oisans, le Freney d'Oisans, Clavans Haut Oisans et Huez.

Initialement, l'itinéraire de la course relie le pic blanc à 3330m d'altitude aux gorges de Sarenne via la combe du grand Crot (la combe du loup). Mais en fonction des conditions météorologiques, d'enneigement et de sécurité, le comité de course décidera de modifier le départ ou l'itinéraire ainsi que l'arrivée de la course.

Entre le départ et l'arrivée, l'itinéraire est libre à l'exception de points de passages obligatoires. Ces points de passages obligatoires seront précisés lors du briefing course du matin.

Seuls les dangers importants tels que les barres rocheuses ou rochers situés sur l'axe de trajectoire de la course pourront être balisés ou signalés. Ce balisage, implanté en site de haute montagne, ne pourra être ni intégral, ni exhaustif. Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun. Les coureurs sont informés des risques d'accidents graves inhérents aux courses de haute montagne. Aucune assistante ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale et de l'intervention des bénévoles en cas de casse de matériel, mise en place par l'organisation.

9. RECONNAISSANCE :

La reconnaissance du parcours est vivement conseillée. Si les conditions météorologiques le permettent, un temps imparti sera dédié à cette reconnaissance, le jour de la course.

Elle est libre, sous la seule responsabilité des participants. Il sera rappelé aux participants le jour de l'épreuve que le temps nécessaire pour cette reconnaissance est limité.



10. ETAT DU TERRAIN :

Le terrain ne fera l'objet d'aucunes préparations particulières et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résulte.

11. SÉCURITÉ :

Le 9 mars 2024 à 8h45, **briefing obligatoire** pour tous les coureurs sur place à l'Alpe d'Huez sur le lieu de retrait des dossards, salle VIP des locaux SATA.

ATTENTION, LE PORT DU CASQUE HOMOLOGUÉ SKI, LA DORSALE AINSI QUE LE DVA « Détecteur de Victimes en Avalanche » SONT OBLIGATOIRES ET CONTRÔLÉS AU MOMENT DU DÉPART. (Pour ceux et celles n'ayant pas de DVA, l'organisation en mettra en prêt en échange d'un chèque de caution de la valeur du DVA le jour de la course). L'organisation précise qu'il appartient au coureur et ce, sous son entière responsabilité, de vérifier son matériel ainsi que le bon fonctionnement du DVA avant l'accès aux remontées mécaniques. Pour des raisons de sécurité, en cas de chute, les coureurs ne sont pas tenus d'avoir un sac à dos avec pelle et sonde. Toutefois, lors de reconnaissance précédent le jour de la course, il est recommandé d'évoluer avec le triptyque « DVA - pelle - sonde ».

Des équipes de secouristes ainsi qu'un médecin seront disposés tout au long du parcours selon des points stratégiques. L'ensemble des moyens d'évacuations seront mis à disposition.

Le Comité d'Organisation pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler ou d'interrompre celle-ci pour des raisons de sécurité.

12. ÉTHIQUE :

Les coureurs évoluent sur des terrains de montagne et en altitude :

- Il est demandé de respecter ces espaces sauvages. Ne rien jeter au sol.
- D'avoir une attitude fair-play envers tous les concurrents et les bénévoles de la course.

13. SANCTIONS :

Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourra entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours. Dans ce cas, les concurrents exclus ne recevront aucun remboursement de la part du Comité d'Organisation.



14. CHRONOMÉTRAGE :

Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant, des erreurs peuvent survenir. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage. Il est indispensable d'avoir à tout moment de la course une excellente lisibilité du dossard. Chaque coureur devra montrer impérativement son dossard lors du passage de la ligne d'arrivée. Il devra ensuite remettre son DVA si celui-ci est prêté par l'organisation en échange de son chèque de caution, sur le stand dédié à cet effet.

Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit dans les 30 minutes après la publication ou la proclamation du classement, et remise au Comité d'Organisation. Celui-ci statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

15. CLASSEMENT ET PODIUM :

Un classement sera effectué dans chaque catégorie suivantes :

- Scratch homme et femme.
- Ski homme et femme.
- Monoski homme et femme.
- Télémark homme et femme.
- Snowboard homme et femme.
- Junior (Mineur à partir de 16 ans révolu)
- Equipe MIXTE. L'équipe sera composée de 1 coureur et 1 coureuse, engins de glisse devant être différents entre les 2 équipiers. Le classement se fera en cumulant le temps de 2 équipiers.
- Un prix dédié au meilleur déguisement
- Un prix moniteur
- Un prix pour le vainqueur du DVA contest (participation facultative)

Chaque participant s'engage à respecter les partenaires et sponsors du Derby du Loup lors de la montée sur le podium. Seules les marques partenaires du Derby du Loup seront visibles lors de la remise des prix.

16. ANNULATION – REMBOURSEMENT :

Le Comité d'Organisation se réserve le droit en cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité de modifier le règlement. Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de mauvaises conditions nivologiques, météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents. En cas d'annulation de l'épreuve le jour même, pour des raisons météorologiques ou techniques, le comité d'organisation ne se verra pas obligé de rembourser tout ou partie des frais d'inscriptions.



17. CONTEST DVA :

Un DVA contest sera mis en place à l'arrivée. Toute personne possédant un dossard pourra participer à une recherche DVA chronométrée. A l'issue, un classement sera fait pour récompenser le meilleur.



Autorisation Parentale

Pour la participation au Derby du Loup le 9 mars 2024, obligatoire pour tous les participants mineurs de plus de 16 ans.

Le formulaire doit être signé par l'un des deux parents/tuteurs.

Nom / Prénom du participant :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Nom du parent/tuteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone :

Autorise, à participer au Derby du Loup 2024 et m'engage à ce qu'il/elle respecte le règlement.

Date :

Signature du représentant légal :

Signature du participant :

